

## **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2016**

### **COMPTE-RENDU**

**Le treize mai deux mille seize** à dix-neuf heures trente le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Madame HAMON Annie, Maire de la Commune de TAULÉ (Finistère).

**Date convocation** : 03/05/2016 **Date d'affichage** : 04/05/2016

**Conseillers en exercice** : 23 **Présents** : 13 **Votants** : 20

**Étaient présents** : Le Maire, Annie HAMON

Les adjoints : RICHARD Hervé, BORGNE Margot, CAR Guy, LE SAOUT Gérard

Les conseillers délégués : CLECH Philippe, COCAIGN Lionel

Les conseillers : ARGOUARCH Michel. FAILLER Maryse. QUERE Armelle. MOGUEN Christine. TOUS Daniel. WILMOTTE Lénaïck.

#### **Absents excusés :**

De BLASIO Stefano– Pouvoir à Lionel COCAIGN. GUIHARD Gaëlle– Pouvoir à Gérard Le Saout. LALLOUET-QUEMENEUR Marie-Anne– Pouvoir à Annie HAMON. Denis LEMEUNIER– Pouvoir à Michel ARGOUACH. Solenne LE SAOUT LE SCOURZIC– Pouvoir à Christine MOGUEN. MORVAN Joëlle– Pouvoir à Philippe CLECH. PORZIER Isabelle – Pouvoir à Hervé RICHARD

**Absent** : BELLÉ Robert. EVEN Fabienne. PIRIOU Jérôme.

**A été élue secrétaire de séance** : Margot Borgne

*Ouverture de la séance à : 19h45*

---

Le procès-verbal de la dernière séance n'appelant aucune remarque particulière est adopté à l'unanimité.

---

## **1 TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC : PROGRAMME 2016**

Madame le Maire rappelle que 13 mâts ont été remplacés en 2015 (place de la mairie, rue des lilas, rue Ty Forn, rue du terrain des sports et mezzanrun, ainsi que 3 plots sur le cheminement le long de l'église et 3 lanternes devant l'église) Les 4 mâts de la rue Michel Le Saout seront à installés cette année au titre du programme 2015.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de rénovation des 26 lanternes d'éclairage public Rues du Terrain des Sports, du Patronage, des Hortensias, des Bruyères et Allée des Primevères sur le programme de 2016.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de Taulé afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF (syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère).

L'estimation des dépenses se monte à 16 127.34 € HT.

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 29 octobre 2014, le financement s'établit comme suit :

1- Financement du SDEF : 8 063.67 €

2- **Financement de la commune : 8 063.67 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1- Accepte le projet de réalisation des travaux de rénovation EP pour un montant de 16 127.34 euros hors taxes,
- 2- Accepte le plan de financement proposé par le Maire,
- 3- Autorise le maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et les éventuels avenants.

<b>DÉCISION : adopté à l'unanimité</b>
--

## **2 CLECT : ATTRIBUTION DE COMPENSATION VERSÉE PAR MORLAIX COMMUNAUTÉ A LA COMMUNE DE TAULÉ DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE COMPÉTENCE PLU**

Madame le Maire informe que par courrier en date du 30 mars 2016, Morlaix Communauté a notifié à toutes les communes de l'EPCI le Rapport 2015 adopté par la CLECT du 1<sup>er</sup> février 2016.

Madame le Maire précise également que dans le cadre du transfert de compétences en matière de PLU (plan local d'urbanisme) à Morlaix Communauté, la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de Morlaix Communauté a pour mission :

- de procéder à l'évaluation du montant de la totalité des charges financières transférées à Morlaix Communauté et correspondant aux compétences dévolues à celle-ci. (PLUI)

- de calculer les attributions de compensation versées par Morlaix Communauté à chacune de ses communes membres.

Par ailleurs Morlaix Communauté a acté le principe d'acquisition des documents d'urbanisme.

Madame le Maire fait lecture des tableaux d'évaluation des charges transférées, transmis lors de la CLECT du 1<sup>er</sup> février 2016, prennent en compte les dépenses déclarées en juin 2015 pour la période 2006/2015.

Madame le Maire précise que la commune de Taulé sera remboursée à hauteur de 59 843 euros pour l'élaboration de son PLU.

Monsieur Michel Argouach constate que la commune perd de l'argent. Il rappelle que Monsieur Fichet, Président de Morlaix Communauté avait annoncé le principe d'une compensation que le conseil avait accepté unanimement et qui n'est pas respecté.

Monsieur Hervé Richard explique qu'il était convenu que le remboursement ne tienne pas compte des charges de personnel.

Monsieur Michel Argouach remarque que la commune de Lanmeur qui n'a pas élaboré de document d'urbanisme est gagnante.

Madame le Maire répond que le PLU de la commune de Taulé a coûté 3,44 euros par habitant et que la charge annuelle sera au plus de 3,16 euros par habitant reversée à Morlaix Communauté.

Monsieur Michel Argouach conclut que la commune est perdante.

Madame le Maire explique qu'en première lecture, c'est l'impression qui s'en dégage, mais que les charges vont se lisser sur 11 ans pour toutes les communes. Les communes qui n'ont pas élaboré de document d'urbanisme voient le coût des dépenses transférées annuel par habitant augmenter tous les ans pour atteindre en 2026 3,16 euros. Par ailleurs, elles ne recevront pas le remboursement de PLU contrairement à celles qui ont comme Taulé fait un document d'urbanisme.

Monsieur Hervé Richard ajoute que St Thégonnec va déboursier 52 000 euros en coût global et Taulé 46 000 euros. Au prorata du nombre d'habitants, chaque commune paie sa part.

Madame Christine Moguen demande des informations sur les prochaines échéances du PLU.

Madame le Maire répond que l'enquête publique sur le PLU portée par Morlaix Communauté pourra se dérouler du 15 juin au 15 juillet 2016. L'enquête publique portée par la commune de Taulé et relative au schéma d'eau pluviale se déroulera du 23 mai au 23 juin 2016.

Monsieur Michel Argouach déplore que le transfert de compétences rallonge les délais.

Après examen du rapport de la CLECT, le conseil municipal décide :

- d'approuver le présent rapport de la CLECT n° 4 du 1<sup>er</sup> février 2016

- de notifier cette décision à Monsieur le Président de Morlaix Communauté

**DÉCISION : ADOPTÉ AVEC 16 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS (ARGOUACH Michel, MOGUEN Christine, LEMEUNIER Denis, LE SAOUT LE SCOURZIC Solenne)**

### **3 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU FINISTÈRE POUR LA SALLE COMMUNALE**

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal du 26 février 2016 avait validé le projet de réhabilitation de la salle communale située au centre-bourg et approuvé son plan de financement.

Ce projet inscrit en section d'investissement au budget principal de 2016 à hauteur de 370 000 euros HT a fait l'objet de demande de subventions, notamment au titre de la « dotation d'équipement des territoires ruraux » (Aide de l'Etat : DETR). Or, il s'avère préférable de solliciter la subvention au titre de la dotation « des équipements culturels et multifonctions de proximité » dans le cadre du contrat de territoire du Conseil départemental du Finistère (2015-2020), celui étant actuellement en cours de revoyure.

Ainsi, le nouveau plan de financement validé par la Commission des Finances est le suivant :

<b>Financier</b>	<b>Montant en €</b>	<b>% d'intervention</b>
Conseil départemental	111 000 €	30 %
Dotation équipements de proximité		
Réserve parlementaire	8 000 €	2,15 %
FSIL (fonds de soutien à l'investissement public local)	92 500 €	25 %
Commune	158 500 €	42,85 %
<b>Total HT</b>	<b>370 000 €</b>	<b>100 %</b>

Monsieur Michel Argouach demande si la ligne de trésorerie sera sollicitée.

Monsieur Hervé Richard répond qu'à ce stade elle n'est pas sollicitée pour éviter des frais bancaires. Selon le montant des subventions attribuées, il y aura nécessité de faire un emprunt dans les mois à venir.

Madame le Maire précise que l'architecte retenu par la commission travaux est Monsieur Olivier Baillot. Il a présenté une première esquisse. Lorsque son travail sera plus abouti, il présentera son projet à la commission.

Madame Margot Borgne informe que le programme de réhabilitation a été présenté à Morlaix Communauté pour une demande de financement

Madame le Maire indique que les élus ont choisi, pour valoriser la réhabilitation de la salle communale, de l'inscrire dans son histoire et dans le paysage urbain. Le projet rejoint par ailleurs les grandes thématiques du projet de territoire de Morlaix « **Trajectoire 2025** », tels que « **le vivre ensemble dans un environnement de qualité** » (partie 1, priorité 6) et « **les patrimoine, mer et nature : un territoire pour tous les goûts** » (partie 2, priorité 10). Le projet de Territoire peut être consulté et téléchargé sur le site de Morlaix Communauté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver le plan de financement ci-avant
- D'autoriser Madame le maire à solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental du Finistère.

**DÉCISION : adopté à l'unanimité**

#### 4 **SUPPRESSION DE LA RÉGIE DE RECETTES DES TICKETS JEUNES**

Il a été institué une régie de recettes pour encaisser les tickets jeunes. Ce ticket correspond à des activités sportives et de loisirs proposées par le centre de l'enfance aux jeunes de 8 à 12 ans. Le nouveau logiciel comptable du centre permettant l'émission de ces tickets, il est proposé de facturer directement aux familles qui s'acquitteront des factures auprès du trésor public.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise la suppression de la régie de recette pour l'encaissement des recettes des tickets jeunes
- et Décide : que la suppression de cette régie prendra effet dès le 31 mai 2016

que le maire sera chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée au régisseur titulaire et au suppléant.

**DÉCISION : adopté à l'unanimité**

#### 5 **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Madame le maire apporte des précisions sur quelques associations :

Rased apporte une aide auprès des enfants en difficulté.

L'association des parents d'élèves de l'école de Penzé a demandé une aide plus importante que l'année passée du fait de son voyage en Auvergne, demande qui a été prise en compte partiellement par la commission finances. Dans le cadre des activités extra-scolaires, l'association Dam Poupig, ainsi que l'association « les amis des petits » ont bénéficié d'une subvention l'an passé pour la création de leurs associations. Par conséquent, la demande de

Dam Poupig n'est pas reconduite. Concernant la prise en charge des cours de voile au collège de Carantec, la facture n'est pas encore parvenue en mairie. Pour ceux qui ont bénéficié ponctuellement des services de l'ADMR, il est à rappeler que l'aide à l'ADMR de Taulé repose sur les critères suivants : l'aide aux personnes âgées. Aussi, les élus ont écarté de la liste proposée par l'ADMR les personnes plus jeunes et ont proratisé l'aide aux personnes décédées au cours de l'année 2015. Le comité des fêtes et PZH demandent une subvention plus importante du fait pour la première d'un renforcement de la sécurité et pour la seconde d'une programmation plus étoffée. Madame le maire tient à souligner l'excellent travail d'entretien des chemins effectué par Cyclo-randonneurs de Taulé. L'aide apportée à l'OMS de Taulé est de 26 euros par licencié, l'association comptant 355 licenciés âgés de moins de 26 ans. Il est à prévoir quelques demandes supplémentaires pour des aides ponctuelles.

Monsieur Michel Argouach pense qu'il serait plus intéressant de centrer les aides sur les associations de Taulé et celles qui interviennent sur Taulé.

Monsieur Hervé Richard répond que celles qui ont été choisies par les commissions interviennent sur Taulé même si elles sont pour certaines discrètes.

Madame Margot Borgne précise que les associations sont parfois sollicitées par l'intermédiaire du CCAS.

Madame Christine Moguen informe qu'elle met ses locaux à titre gratuit à la disposition de l'association Présence Écoute qui accompagne les personnes en fin de vie.

Madame le maire propose de revoir les critères d'attribution l'année prochaine si nécessaire

Monsieur Hervé Richard suggère de mettre en place un groupe de travail pour mener une réflexion sur les critères à retenir.

Monsieur Michel Argouach constate que les aides ont été plus ciblées cette année par rapport à l'an passé.

Maryse Failler demande le montant des subventions attribuées l'an passé.

Monsieur Hervé Richard répond qu'elles avoisinaient les 30 000 euros, soit un peu moins que cette année.

Madame le maire constate qu'il y a eu moins de demandes cette année par rapport à 2015.

Après examen des commissions « Sport et vie associative » et « Finances », Madame Le Maire propose au conseil municipal d'adopter les conditions d'attribution suivantes aux associations mentionnées ci-après pour les subventions octroyées par la commune au titre de 2016 :

#### PROGRAMME DE SUBVENTIONS 2016

Associations	Lieu	demande associations	Proposition commissions
<b>AFFAIRES SCOLAIRES</b>			
<b>ACTIVITÉS EXTRA-SCOLAIRES DES ÉCOLES (29 € par élève)</b>			
École Jean Monnet (160 élèves)	Taulé		4 640 €
École Saint-Joseph (88 élèves)	Taulé		2 552 €
École de Penzé (28 élèves)	Taulé		812 €
<b>ARBRE DE NOËL (9 € 50/élève)</b>			
École Jean Monnet (160 élèves)	Taulé		1 520 €
École Saint-Joseph (88 élèves)	Taulé		836 €
École de Penzé (28 élèves)	Taulé		266 €
<b>AUTRES PARTICIPATIONS</b>			
(pour mémoire)Mairie de Plouénan CLIS	Plouénan		830 €
RASED	Morlaix	1€ par enfant	150 €
Association Parents d'élèves école de Penzé	Taulé	2 000 €	
Mam Poupig	Taulé	200 €	0 €
Association départementale des pupilles de l'enseignement public	Quimper	400 €	0 €
Maison familial Rurale	Plabennec	60 €	0 €
(pour mémoire) voile collège Carantec	Carantec		
<b>SOUS-TOTAL 1</b>			11 606 €
<b>EMPLOI et FORMATION</b>			
ADESKI (lutte contre l'illétrisme)	Morlaix	75 €	75 €
MNCP29 (Comité de chômeurs et solidaires du Pays de Morlaix)	Morlaix	100 €	100 €
ASAD Association pour le soutien aux adultes en difficulté	Morlaix	200 €	100 €
Solidarité Paysans du Finistère	Quimper	150 €	150 €
<b>SOUS-TOTAL 2</b>			425 €
<b>SOCIAL-SANTE</b>			
SOS Amitié	Brest	150 €	50 €
ADAPEI 29	Quimper	Pas de montant	75 €
France Alzheimer 29	Brest	100 €	50 €
Secours Populaire Français	Morlaix	250 €	250 €
Secours catholique	Quimper	280 €	250 €
Les paralyés de France	Brest	55 €	50 €
Jonathan Pierres vivantes	brest	60 €	60 €
Vents d'Ouest	Morlaix	150 €	50 €
Présence-Ecoute	Morlaix	50 €	100 €
L'Embellie (Lecture à voix haute)	Plougonven	50 €	50 €
Association Queffleuth et Bélizal	Morlaix	50 €	50 €
CDIFF (centre d'information des droits des femmes et de la famille)	Brest	400 €	100 €
Mouvement Vie Libre	Brest	100 €	50 €

Association Française des sclérosés en plaques	Blagnac	100 €	50 €
Paroles (apprentissage français aux réfugiés)	Quimper	100 €	0 €
Bibliothèque sonore	Quimper	50 €	50 €
France AVC (accidents vasculaires cérébraux)	Fouesnant	100 €	0 €
Comité départemental du prix de la résistance et de déportation	Rédéné	100 €	0 €
Association des laryngectomisés et mutilés de la voix de Bretagne	Lorient	50 €	0 €
Les mistoufles	St Martin des Champs	750 €	0 €
ADMR TAULE	taulé	2 250 €	1 980 €
Enfance et Partage	Quimper	100 €	0 €
<b>SOUS-TOTAL 3</b>			3 265 €
<b>CULTURE</b>			
Cyclo-randonneurs de Taulé (débroussaillage chemins)	Taulé	600 €	600 €
association Saint-Herbot (Expositions)	Taulé	200 €	200 €
Comité des fêtes de Taulé (frais sécurité)	Taulé	800+400=1200€	1 200 €
PZH	Taulé	1 500 €	600 €
Société de chasse de Taulé	Taulé	350 €	350 €
RNB	Plouigneau	0,50 €/habitant	0 €
<b>SOUS-TOTAL 4</b>			2 950 €
<b>ENVIRONNEMENT</b>			
Bretagne vivante	Brest	50 €	50 €
Société hippique du Léon	St Pol De Léon	200 €	0 €
<b>SOUS-TOTAL 5</b>			50 €
<b>SPORT</b>			
OMS de TAULE (26 €/licencié)	Taulé		9 230 €
Handisport club Léonard		70 €	50 €
<b>SOUS-TOTAL 6</b>			9 280 €
<b>TOTAL</b>			27 575 €
<b>TOTAL BUDGÉTÉ</b>	35 000 €		

**DÉCISION** : adopté à l'unanimité

## **6 DISPOSITIFS D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES**



Face à l'évolution exponentielle des nids de frelons asiatiques sur le territoire, le conseil communautaire a émis un avis favorable sur la mise en place d'un dispositif d'aide financière au bénéfice des particuliers et communes. Le principe général repose sur le remboursement au particulier bénéficiaire à hauteur de 50% du montant total du coût plafonné à 50 euros. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

autorise le maire à accorder également au particulier, sur présentation de dossiers complets, une aide à hauteur de 25% du montant TTC du coût de la destruction, plafonné à 25 euros, dans le cadre d'une enveloppe prévue pour l'année 2016 à 500 euros.

**DÉCISION : adopté à l'unanimité**

#### **7 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA COURSE L'ASSOCIATION REDADEG 2016**

Ar Redadeg est une course de relais lancée en 2008 et qui a lieu tous les deux ans. Festive, populaire et engagée, elle traverse la Bretagne, de jour comme de nuit pour symboliser la transmission d'une langue bretonne vivante, créative et dynamique, à travers les générations et les territoires. Pour soutenir des projets en faveur de la langue bretonne les kilomètres sont vendus et le bénéfice est redistribué.

Madame le maire souligne que cette course a bénéficié d'une belle publicité. Elle informe par ailleurs que Lionel Cocaïgn a couru 1 km au nom de la commune.

La commune est sollicitée pour l'achat de kilomètre sur la commune au prix de 200€ le kilomètre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce en faveur de l'acquisition d'un kilomètre (soit 200 euros au total) à l'occasion de la course Ar Redadeg 2016.

**DÉCISION : adopté à l'unanimité**

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Informations relatives à l'attribution de marchés**

Madame le Maire informe que la consultation des entreprises pour les marchés ci-après a été menée sous forme de procédure adaptée, selon les dispositions des articles 28 du Code des marchés publics. Les choix des entreprises ont été faits dans le cadre de la commission des marchés.

- **A) le marché : curage et épandage des boues des bassins 1 et 2 de la lagune de traitement des eaux usées de Penzé**

Conformément au système de notation défini dans le règlement de consultation, la société Saur/ Valbé a présenté l'offre la plus avantageuse parmi les 3 offres.

- Lot unique : curage/épandage : Saur/Valbé, sous-traitant : Pellen
- Situées à : Vannes et Plouvorn
- Montant HT : 17897,50 €
- Montant TTC : 21477,00 €

L'épandage des boues a ensuite été réalisé sur les terrains des agriculteurs suivants : EARL HAMON, GAEC DE KERJEGU, EARL DE KERNONEN , GAEC LE TRAON, EARL POLARD. En contrepartie de la mise à disposition des terrains, la coopérative Triskalia de Taulé a réalisé l'épandage de chaux pour un montant de 6880,28 euros € HT.

Ces travaux ont été réalisés entre le 18 et le 30 avril 2016.

- **B) le marché : préau de l'Espace Imagine**

### Démolition et reconstruction du préau de l'Espace Imagine

- Lot n°1 : démolition : SVTP
- Située à : Trégueux
- Montant HT : 2470,00 €
- Montant TTC : 2964,00 €
  
- Lot n°2 : gros - œuvre : SVTP
- Située à : Trégueux
- Montant HT : 16075,50 €
- Montant TTC : 19290,60€
  
- Lot n°3 : charpente métallique : Dilasser
- Située à : Plouigneau
- Montant HT : 12881,56 €
- Montant TTC : 15457,87 €
  
- Lot n°4 : couverture : Dilasser
- Située à : Plouigneau
- Montant HT : 7983,20€
- Montant TTC : 9579,84
  
- Lot n°5 : peinture : aucune offre

### **Vente de l'ancien presbytère, le 22 mars 2016**

Situé 10 allée des primevères à Mne Cocart.

Cette propriété bâtie comprend la maison à usage d'habitation, un garage accolé au pignon est de la maison et un terrain d'une superficie de 588 m<sup>2</sup>. Vente au prix de 80 000 euros net vendeur (cf délibération du 29/01/2016)

### **Arrêté préfectoral :**

Madame le Maire porte à la connaissance des membres du conseil municipal l'arrêté préfectoral n° 2016076-0003 du 16 mars 2016

Autorisant au titre du code de l'environnement la dérivation et le prélèvement des eaux dans la rivière le Coatoulzac'h, affluent de la Penzé, au moyen de la prise d'eau située au lieu-dit « Penhoat » sur la commune de Taulé ainsi que la dérivation et le busage du ruisseau du Voas,

Déclarant d'utilité publique au bénéfice du syndicat mixte de production et de transport d'eau de l'Horn

-la dérivation et le prélèvement par pompage des eaux de la rivière de Coatoulzac'h, à la prise d'eau de Penhoat située sur la commune de Taulé et leur utilisation pour l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine,

-la servitude de passage de la canalisation de transport d'eau et des ouvrages annexes en application du Code rural,

-l'établissement des périmètres de protection de la prise d'eau de Penhoat ainsi que l'institution des servitudes afférentes.

Cet arrêté est publié et affiché en mairie selon les dispositions réglementaires, du 25 avril 2016 au 26 juin 2016.

### **RAPPORT DES COMMISSIONS :**

Guy Car expose les points abordés lors de la commission du 2 mai :

### **1/ Préau : choix des entreprises**

**Coût réel avec option enrobé : 40 670,26 € TTC (sans la peinture qui sera peut être faite en régie)**

**Estimation : 30 000,00 €**

Début des travaux prévu le 18/05/2016

### **2/ / Point sur les travaux d'éclairage**

- Programme 2015 : reste à poursuivre
- Programme 2016 : Convention à passer avec le SDEF et demande d'éclairage sur le cheminement entre la rue de Ty Forn et la pharmacie : à étudier avec le SDEF.

### **3/ Salle communale**

- Architecte retenu : O. BAILLOT et diagnostic solidité d'ouvrage effectué le 06 avril 2016 par la SOCOTEC mentionnant les points suivants : état globalement satisfaisant, pas de désordres significatifs remettant en cause la solidité, toiture actuelle à refaire partiellement, pas de surcharge possible sur la charpente métallique, classement ERP à revoir, le bâtiment actuel est classé en 4<sup>ème</sup> catégorie, possibilité de la classer en 5<sup>ème</sup> catégorie pour des contraintes réglementaires moins importantes, carottage sol à refaire.
- L'ébauche en cours donnera lieu à un avant-projet sommaire suite aux validations techniques et administratives.

### **4/ Remplacement de portes : salle LOAR et HEOL**

- Entreprise retenue : BP METAL LANDIVISIAU
- Montant : 17 916,00 € TTC / coût estimé : 28 000 € TTC

### **5/ Questions diverses**

- **Réparation bac à plantes et verrière** : Travaux effectués par l'entreprise Lionel CORBICE de St Pol de Léon pour un montant de 1 765,81 € TTC
- **Changement d'un chauffe-eau au vestiaire du Terrain de foot** : Travaux effectués par Eric JOURDREN de Taulé pour un montant de 1 248,71 € TTC

- **Étanchéité des baies vitrées sur la médiathèque** : Travaux effectués dans la cadre de la garantie décennale fin avril. Essais d'étanchéité à faire avant la repose des tablettes.
- **Réparation des vitraux de l'église en cours** financés par l'assurance.

Enfance, Jeunesse, Affaires scolaires
---------------------------------------

Hervé Richard mentionne les points évoqués lors de la commission du 28 avril 2016 :

### 1. Ecole Jean Monnet : projets 2016

Il est nécessaire de sécuriser les accès à l'école Jean Monnet. Après échanges avec les enseignants, il est proposé de modifier l'entrée des enfants dans l'école. Les entrées et les sorties se feraient uniquement par le portillon situé près de la Maison de l'enfance.

Prévision de mise en œuvre : rentrée 2016

### 2. Subventions 2016

**APE** Penzé : demande de 2000 € (voyage auvergne juin 2016) : refus de la commission car la commune participe aux financements des APE à hauteur de 29 € / enfant en 2016 (soit 812€ en 2016).

**RASED** : demande de 1€ par élève : proposition : **150 €**

Refus d'attribution de subventions : **MFR** Plabennec et Diwan.

sport et vie associative
--------------------------

Hervé Richard développe les propositions faites par la commission du 26 avril 2016.

### 1/Subventions 2016

- Comité des fêtes : demande 1200 €. **Accord commission**
- Handisport Léonard : 50 €. **Accord commission**

### 2/Travaux divers et achats :

- Portes salles heol et bar: entreprise retenue : BP Metal
- Poubelles tri sélectif dans les salles : réalisation pour un montant de 350 €
- Installation d'un container verres au complexe sportif.
- Reste à réaliser : Achat d'un micro- ondes pour la salle commune salle Heol et poteaux de badminton

### **3/règlement d'utilisation des salles communales**

L'agent de police municipale a établi un projet de règlement pour l'utilisation des salles communales, à destination des divers utilisateurs (associations, particuliers). Ce règlement sera remis contre signature lors de chaque location ou prêt de salle.

### **4/Questions diverses**

Suite à la demande de 1000 photocopies pour une association, la commission s'est interrogée sur la nécessité de limiter le nombre d'exemplaires. Proposition de limiter à une ramette le volume pour une opération.

tourisme, Culture et Vie associative
--------------------------------------

Margot Borgne développe les points suivants étudiés par la commission :

#### **1/ attribution subventions associations culture/nature**

Après discussions les membres de la commission ont décidé d'attribuer aux associations les subventions suivantes : Cyclo-randonneurs de Taulé (débroussaillage chemins) : 600 € ; association Saint-Herbot (Expositions) : 200 € ; Comité des fêtes de Taulé : 1 200 € ; PZH : 600 € ; Société de chasse de Taulé : 350 € ; Lez'arts joyeux enfants : 286 € ; Bretagne vivante : 50 €.

#### **2/ Journées du patrimoine les 17 et 18 septembre**

Réalisation d'un travail sur l'histoire de la salle communale en lien avec le patrimoine vernaculaire de la commune notamment la rue Michel Le Saout. La mémoire des anciens Taulésiens sera sollicitée via le Taulé info. Loïc QUEMENEUR du pays d'art et d'histoire et Marielle LE BŒUF PROUST, guide interprète du patrimoine (attente d'un devis) interviendront. Des visites du patrimoine dans le centre-bourg seront assurées par Mne Le Bœuf Proust le dimanche 18 septembre.

#### **3/ Site internet**

Présentation du plan avec plusieurs rubriques. Page d'actualités dynamique (3 sujets qui défilent en diaporama). Possibilité de paiement en ligne (sécurité, validation par le trésor public). Réunion avec le personnel à prévoir pour définir « l'alimentation » du site pour la formation.

#### **4/ Aire de jeux**

Après présentation de trois propositions : Rénovation d'une petite maison + nouveaux éléments OU deux installations pour insectes (fourmis et araignées) OU fourmis + balançoire + deux jeux ressorts. Dernière solution retenue pour un montant de 9 160,80 € TTC.

#### **5/ Questions diverses**

La commune participera au concours des villages fleuris et des maisons fleuries. Bulletin d'inscription dans le prochain Taulé info.

Voirie et Réseaux
-------------------

Gérard Le Saout précise que les travaux de voirie à réaliser pour 2016 sont les suivants :

a/ Dans le cadre du « marché voirie »

*En tranche ferme :*

- Cobalan Kérozal (voie enrobée+réseaux EP+fossé+comblement d'un fossé)
- Rue du Croissant
- Guéronen
- Kerollac'h
- An Dossen
- Keravel
- Le Rest
- Lambriac
- Voasven-Toull Al Lann-Keramerer (Réseau d'eau potable) prévu sur le budget eau

*En tranche conditionnelle :*

- Voasven-Toull Al Lann-Keramerer (voirie: 1/3 enrobé et 2/3 bicouche)
- Ecluses-rue du Croissant (aménagement de sécurité)

b/ Bel Air : la création d'un cheminement en sable chaux, rue de Bel Air, sera réalisée sous maîtrise d'œuvre de Morlaix Communauté.

**L'enveloppe globale de ces travaux s'élève à 140 000 euros HT.**

*Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée.*

---

*Fin de séance à 21h20*

ÉMARGEMENTS :

HAMON Annie	
RICHARD Hervé	
BORGNE Margot	
CAR Guy	
GUIHARD Gaëlle	
LE SAOUT Gérard	
CLECH Philippe	
COCAIGN Lionel	
MORVAN Joëlle	
ARGOUARCH Michel	
BELLE Robert	
DE BLASIO Stefano	
FAILLER Maryse	
LALLOUET-QUEMENEUR Marie-Anne	
LEMEUNIER Denis	
LE SAOUT-LE SCOURZIC Solenne	
MOGUEN Christine	
PERON André	
PIROU Jérôme	
PORZIER ISABELLE	
QUERE Armelle	
TOUS Daniel	
WILMOTTE Lénaïck	



